

1 an de garantie supplémentaire sur votre imprimante HP

À l'achat d'une imprimante HP, vous recevrez une extension de garantie de 1 an, au-delà de la période standard. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour profiter de cette extension.

Promotion :

Recevez 1 an de garantie supplémentaire sur votre imprimante HP Laser et jet d'encre.

Durée :

Jusqu'au 30 avril 2026. Enregistrez votre produit au plus tard 60 jours après l'achat pour bénéficier de cette promotion.

Ce dont vous avez besoin :

- La preuve d'achat
- Le n° de série
- Vos données personnelles

Comment bénéficier de cette extension de garantie ?

1. Achetez jusqu'au 30 avril 2026 une des imprimantes HP ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel de HP et remplissez le formulaire d'inscription sur le [site](#) de HP,
3. Enregistrez votre produit au plus tard 60 jours après l'achat.
4. Vous recevrez un mail de confirmation dans les 6 semaines suivant votre inscription.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Attention : cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions sont disponibles sur le site du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

943913	HP LaserJet Pro 4002dn
936131	HP LaserJet Pro 4002dw
935829	HP LaserJet Pro MFP 4102dw
935955	HP LaserJet Pro MFP 4102fdw
948623	HP Color LaserJet Pro 3202dw
948625	HP Color LaserJet Pro MFP 3302fdw
948624	HP Color LaserJet Pro MFP 3302sdw
935956	HP Color LaserJet Pro 4202dw
935957	HP Color LaserJet Pro MFP 4302dw
935958	HP Color LaserJet Pro MFP 4302fdw